

Nous soussignés les agents du bureau de _____

Monsieur le Directeur DSCC Hte Bretagne

S/c de Monsieur le DET de _____

Objet : Repos de cycle et jours fériés.

Nous venons de prendre acte de votre décision de rétablir nos droits à compensation pour un repos de cycle tombant un jour férié à compter du 15 Août 2016.

Votre décision confirme le bien fondé de nos requêtes précédentes. Cependant, cette reconnaissance tardive de La Poste ne peut nous satisfaire. En effet, vous ne rétablissez pas nos droits entre Juin 2015 et 15 Août 2016, spoliés par votre prédécesseur.

Nos droits ne sont ni divisibles, ni soumis à l'humeur d'un Directeur ou applicables en fonction des circonstances. Il vous appartient donc de compléter votre décision par la rétroactivité de nos compensations depuis Juin 2015 au regard du Code du travail et des accords en vigueur à La Poste.

Au moment de votre prise de fonction, votre volonté d'une reconnaissance totale de nos droits en la matière serait accueillie comme un signe de respect. A défaut, confortés par ce premier pas, nous saisirons sans délai les autorités administratives compétentes.

06 SEPTEMBRE 2016

NOM PRENOM	GRADE	SIGNATURE

